

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Comité II

Proposition concernant l'initiation d'un processus d'évaluation des nécessités
pour renforcer la mise en application de la CITES dans les pays en voie de développement

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Ghana et le Secrétariat après examen du document CoP16 Doc. 22 à la cinquième séance du Comité II.

A l'adresse du Secrétariat

16.AA Le Secrétariat, avant la 65^e session du Comité permanent (SC65):

- a) publiera une notification aux Parties contenant un questionnaire sur les besoins définis dans l'annexe au document CoP16 Doc. 22 intitulée *Evaluation globale des nécessités logistiques, technologiques et relatives à l'équipement pour renforcer la mise en application de la CITES dans les pays en développement*. Le Secrétariat sollicitera la contribution des Parties de la région Afrique, révisera le questionnaire et fera part de ses conclusions à la 65^e session du Comité permanent;
- b) sous réserve de fonds externes disponibles, et pour aider les Parties à définir le meilleur moyen d'accéder aux nouvelles technologies et de les utiliser, mènera une étude sur: les nouvelles technologies de l'information et de la communication pertinentes nécessaires pour appliquer la Convention y compris, mais pas exclusivement, l'utilisation d'appareils portatifs, de tablettes et de systèmes électroniques en vente libre ou prêts à l'emploi pour les permis CITES qui soient abordables, à l'image du système EPIX (système d'échange électronique d'informations sur les permis) du PNUE-WCMC; et
- c) établira un rapport sur les résultats de l'étude, assorti de recommandations s'il y a lieu, pour examen à la 65^e session du Comité permanent.

A l'adresse du Comité permanent

16.BB Le Comité permanent, en tenant compte des résultats du questionnaire et du rapport sur l'*Evaluation globale des nécessités logistiques, technologiques et relatives à l'équipement pour renforcer la mise en application de la CITES dans les pays en développement*.

- a) avec l'aide du Secrétariat, sur la base des informations fournies par le Secrétariat conformément à la décision 16.AA et sous réserve de fonds externes disponibles, élaborera un mécanisme permettant d'évaluer régulièrement les besoins logistiques, technologiques et relatifs à l'équipement des pays en développement pour appliquer la Convention et préparera un projet de décision sur ce mécanisme pour examen à la 17^e session de la Conférence des Parties; et
- b) établira un groupe de travail sur l'élaboration de ce mécanisme et organisera, sous réserve de fonds externes disponibles, une réunion intersessions afin de discuter de la mise sur pied de ce

mécanisme et des difficultés rencontrées par les pays non anglophones en matière de traduction et d'interprétation.

A l'adresse des Parties

Les Parties sont instamment priées d'examiner, à titre prioritaire, les besoins identifiés par les pays en développement lors de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités, de recherche de financements et de dotation budgétaire pour renforcer la mise en application de la Convention.